

# Le professionnalisme infirmier: une foule de petites et de grandes choses

Margot Phaneuf, inf., PhD.

Octobre 2013

« *Le professionnalisme pourrait se résumer aux seuls mots de primauté du bien-être du malade.* »

Au Québec, le travail infirmier est reconnu par le titre (valorisant) de profession, alors que chez nos consœurs européennes, dont les activités sont pourtant aussi importantes



que les nôtres, il est plutôt qualifié de métier. À quoi tient donc, pour nous, cette reconnaissance valorisante et comment la justifier? Afin de mieux comprendre, demandons-nous d'abord ce que peut être le professionnalisme considéré sous l'angle du monde de la santé. Dans ce secteur tourné vers l'humanisme, il doit regrouper un ensemble de valeurs où se retrouvent des attitudes, des comportements et des qualités d'être susceptibles de caractériser les personnes à qui la société confie ses

citoyens les plus démunis, c'est-à-dire les malades. Le titre de professionnelles qui en découle est un privilège, mais aussi une lourde responsabilité. En effet, au-delà des soins, il y a l'humain, mais aussi les comptes que nous devons rendre à la société. Image<sup>1</sup>

Une profession est un groupe autodiscipliné composé de personnes qui affirment à la population qu'elles possèdent une compétence spécialisée, acquise à la suite d'une formation particulière et qui sont prêtes à exercer cette compétence dans l'intérêt d'autrui.

## La reconnaissance professionnelle au Québec

En ce qui concerne notre reconnaissance comme professionnelles, il s'agit d'abord d'un positionnement de nature sociale et juridique qui regroupe les infirmières de la province dans une corporation régie par l'Office des professions, organisme sous la tutelle du ministre de la Justice. Comme 53 autres professions dont 45 sont réunies sous forme d'Ordres, les infirmières sont depuis 1974, soumises à des règles précises visant la protection du public. Citation<sup>2</sup>

<sup>1</sup>. Image : <http://www.789radiosociale.org/spip.php?article942>

<sup>2</sup>. Le professionnalisme en médecine (2001) :

[http://www.cma.ca/multimedia/staticContent/HTML/N0/11/documents\\_de\\_discussion/professionalismfr.pdf](http://www.cma.ca/multimedia/staticContent/HTML/N0/11/documents_de_discussion/professionalismfr.pdf)

Bien sûr, des lois existaient auparavant, mais aucune norme ne venait déterminer les critères exigibles pour assurer cette protection et aucune structure ne venait encadrer le travail infirmier. La venue de l'Office des professions, un organisme gouvernemental, apportait un changement majeur à cette situation en raison de son mandat de veiller à ce que tous les Ordres professionnels rencontrent les impératifs de protection du public plutôt que ceux de leurs propres intérêts. De plus, désormais nul ne pouvait indûment accaparer le titre d'infirmier et se déclarer professionnel, sans correspondre à des critères précis.<sup>3</sup>

**Un professionnel est quelqu'un qui offre un service où il cherche à donner le meilleur de lui-même.**

### **Mais qu'en est-il au juste de ce système professionnel ?**

Le système professionnel établi au Québec est un ensemble d'institutions et d'organismes qui viennent encadrer les professions réglementées dans notre province. Il



relève de manière directe de l'Office des professions<sup>4</sup> et du Conseil interprofessionnel. Ce dernier regroupe les présidents ou délégués de l'ensemble des ordres professionnels qui comptent collectivement plus de 360 000 membres. Ce système est régi par le Code des professions, loi-cadre de cet ordonnancement qui réglemente les pratiques professionnelles et précise les conditions de leur exercice au Québec. Photo<sup>5</sup>

Ainsi, notre travail infirmier, mises à part certaines particularités éthiques liées aux soins, est soumis aux mêmes règles professionnelles que celles qui régissent nos collègues des autres professions. En raison de ce système professionnel, il est aussi tributaire du mot d'ordre collectif qui place **«La personne au premier plan.»**<sup>6</sup>.

---

<sup>3</sup>. Christian Lévesque. Il y a 30 ans - La naissance du système professionnel québécois. 14 oct. 2013 : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/66187/il-y-a-30-ans-la-naissance-du-systeme-professionnel-quebecois>

<sup>4</sup>. Le **Conseil des professions** est composé de cinq membres nommés par le gouvernement. Quatre d'entre eux, dont un président et le vice-président, doivent être des professionnels membres d'un ordre et inscrits au tableau de l'Office des professions. Le cinquième membre est choisi pour son intérêt pour la protection du public, Il ne doit pas être un professionnel : <http://www.opq.gouv.qc.ca/office-des-professions-du-quebec/>

<sup>5</sup>. Office des professions: <http://www.opq.gouv.qc.ca>

<sup>6</sup>. Loi 21, «La personne au premier plan» (2012). <http://www.opq.gouv.qc.ca/systeme-professionnel/projet-de-loi-21/>

## Les mécanismes d'encadrement du travail professionnel

Le cadre légal introduit par l'Office des professions détermine le champ d'exercice de chaque profession, incluant les activités qui sont réservées à chacune et celles qui sont partagées avec d'autres professionnels. Ce cadre légal les oblige à instaurer pour leurs membres des mécanismes d'encadrement qui prennent forme à travers le Conseil de discipline et le comité d'inspection professionnelle.

Le *Conseil de discipline* a pour rôle de recevoir les plaintes déposées contre un membre pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou de la Loi sur les infirmières et les infirmiers, aux règlements adoptés conformément au Code des professions, au Code de déontologie des infirmières et infirmiers ou à d'autres règlements



de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ). Après examen de la plainte et délibérations, ce Conseil rend une décision de non-culpabilité ou de culpabilité qui pourra donner lieu à une suspension temporaire ou à une radiation du tableau de l'Ordre.<sup>7</sup>

Le *comité d'inspection professionnelle* est un autre mécanisme d'encadrement qui voit à la qualité de l'exercice infirmier, mais celui-là à travers des visites d'inspection professionnelle. Ces visites se font sous forme individuelle ou

collective et les entretiens qui en forment la base, s'appuient sur l'autoévaluation afin d'impliquer les infirmières dans un processus d'amélioration de leurs compétences et dans l'identification des moyens pour le faire.<sup>8</sup>

Outre son Code de déontologie,<sup>9</sup> fondement des règles de conduite qui encadrent les soignantes en service, l'OIIQ, comme tous les Ordres de la province, émet pour ses membres diverses directives qui prennent la forme d'avis<sup>10</sup>, de recommandations<sup>11</sup>,

---

<sup>7</sup>. OIIQ, Conseil de discipline. <http://www.oiiq.org/lordre/comites/conseil-de-discipline>

<sup>8</sup>. OIIQ, <http://www.oiiq.org/publications/le-journal/archives/marsavril-2010-vol-7-n-2/le-cip-visitera-l-ensemble-des-etablissement>

<sup>9</sup>. Code de déontologie : [Code de déontologie des infirmières et infirmiers](#)  
c. I-8, r. 9

<sup>10</sup>. Avis concernant la signature des notes d'évolution rédigées par les étudiantes, les externes ou les candidates \*2005). <http://www.oiiq.org/publications/repertoire/avis-concernant-la-signature-des-notes-devolution-redigees-par-les-etudiante>

<sup>11</sup>. Recommandations sur les stages cliniques dans la formation infirmière intégrée (2009). <http://www.oiiq.org/publications/repertoire/recommandations-sur-les-stages-cliniques-dans-la-formation-infirmiere-integr>

d'informations sous l'aspect de prises de position<sup>12</sup>, de normes<sup>13</sup> et de règlements<sup>14</sup> visant à améliorer le service infirmier, de même que la formation des membres en vue de renforcer la notion de responsabilité professionnelle et de protection du public.

## **Le professionnalisme et les comportements à valoriser**

Le titre de professionnelle, cette reconnaissance sociojuridique de notre travail, repose fondamentalement sur des principes éthiques et humanistes auxquels l'infirmière doit souscrire. Comme pour chaque groupe professionnel, un Code de déontologie particulier oriente nos opinions, nos réactions et nos interventions auprès de la clientèle, ce qui donne lieu à une panoplie de comportements souhaitables en situation de soins. Cette obligation trouve une forme claire dans l'explication qui suit : le professionnalisme dans le monde de la santé « *tient pour acquis que cette pratique réfléchie est une activité faisant appel à l'éthique, exigeant l'application rigoureuse de normes comportementales et morales, conjuguée à une formation scientifique et à l'habileté à traiter des êtres humains en détresse avec compassion et empathie.* »<sup>15</sup>. Photo<sup>16</sup>

Mais quelles sont au juste les conditions qui permettent d'appliquer cette définition à laquelle doit répondre une infirmière professionnelle ? Quels comportements doit-elle manifester pour répondre à cette exigence sociale ? Un premier critère s'impose : elle doit d'abord posséder une formation adéquate et reconnue qui lui permet de mettre une compétence certaine et actualisée au service des malades, car elle doit rendre des comptes à la société. Elle doit aussi être capable d'un engagement, de la création d'un climat de confiance lui permettant une véritable alliance thérapeutique avec la clientèle. Comme on le voit, se conduire comme une professionnelle n'est pas simple puisque cela signifie de faire tout ce qui est nécessaire pour agir et être perçue comme une soignante fiable, respectueuse, disponible, empathique et compétente.

## **Le professionnalisme et ses valeurs essentielles**

---

<sup>12</sup>. Protéger la population par la vaccination – Une contribution essentielle de l'infirmière (2007). <http://www.oiiq.org/publications/repertoire/protger-la-population-par-la-vaccination-une-contribution-essentielle-de-li>

<sup>13</sup>. Norme de formation continue (2012). <http://www.oiiq.org/formation-continue/norme-de-formation-continue>

<sup>14</sup>. [Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire](#) (2013).

c. I-8, r. 3

<sup>15</sup>. Site de l'université d'Ottawa, faculté de médecine : [http://www.med.uottawa.ca/students/md/professionalism/fra/a\\_propos.html](http://www.med.uottawa.ca/students/md/professionalism/fra/a_propos.html)

<sup>16</sup>. Photo. Office des professions : <http://www.opq.gouv.qc.ca>

À ces comportements majeurs doivent s'ajouter certaines valeurs incontournables qui sont d'ailleurs décrites de manière plus formelle dans notre Code de déontologie. C'est d'abord **le respect** des malades qui nous sont confiées, c'est-à-dire, le respect de ce qu'ils sont comme êtres humains avec leurs différences et leur unicité, le respect de l'intimité et de la confidentialité des soins, de l'autonomie des personnes, de leur liberté, de leur droit de savoir, mais aussi de leurs capacités conservées et de leur aptitude à décider pour elles-mêmes, ainsi que le respect de leur douleur et de leurs besoins.

**Pour Aristote,  
compétence éthique  
rimait avec sagesse  
pratique.**

Toutefois, dans le monde professionnel, **le respect** s'applique aussi aux autres travailleurs de la santé. Nous exerçons en équipes pluridisciplinaires où la compétence de chacun doit être reconnue, respectée et de plus en plus partagée. Les textes de la loi 90 parlent même de transdisciplinarité, ce qui signifie une collaboration très étroite entre les membres de l'équipe.

L'infirmière partage aussi le travail d'équipe avec des soignantes de divers niveaux professionnels, c'est-à-dire des infirmières auxiliaires et des préposées aux bénéficiaires, ce qui suppose l'exigence de la mise à profit des compétences de chacune selon leurs paramètres spécifiques. Ce travail d'équipe prend appui sur la communication, la collaboration et **le respect** mutuel que nécessite le partage des savoirs et des savoir-faire auprès des clients. Cette valeur centrale qu'est le respect doit être une caractéristique importante des équipes professionnelles puisque le climat des soins et leur qualité en dépendent.<sup>17</sup>

**La primauté du bien-être des personnes** qui nous sont confiées est une autre valeur centrale du professionnalisme. Ce principe est fondamental, car il forme la base même des obligations qui fondent le professionnalisme. Il indique qu'une infirmière dite professionnelle doit toujours faire passer les intérêts du client avant les siens et même avant les préoccupations gestionnaires ou organisationnelles du milieu. Lorsqu'il est manifeste, ce souci crée un climat de confiance essentiel à la relation soignante-soigné qui devrait toujours imprégner la prestation des soins.

Le **sens des responsabilités** constitue aussi une valeur importante qui doit caractériser une professionnelle. Le sérieux du travail en soins infirmiers, où la confrontation avec la souffrance, le désarroi et la mort est fréquente, fait du sens des responsabilités une obligation intrinsèque. Malheureusement, avec le roulement du personnel et la surcharge

---

<sup>17</sup> Lisha Lo (2011). Le travail d'équipe et la communication dans les soins de santé. Institut canadien pour la sécurité des patients :

<http://www.patientsafetyinstitute.ca/French/toolsresources/teamworkCommunication/Documents/Canadian%20Framework%20for%20Teamwork%20and%20Communications%20Lit%20Review.pdf>

des tâches, l'infirmière n'a pas toujours le temps d'assumer toutes les exigences que nécessitent la création d'une relation de confiance et une réponse empathique envers la personne soignée. D'ailleurs, les conditions de son travail ne sont pas toujours réunies pour qu'elle puisse remplir ses obligations de prévention et d'éducation de la clientèle. Il n'en demeure pas moins que le sens des responsabilités qui l'incite à faire son travail, à l'organiser du mieux qu'elle le peut et jusqu'au bout, fait partie des valeurs inhérentes aux fonctions d'une professionnelle.

La *compassion et l'empathie* sont d'autres valeurs phares des soins infirmiers. Il peut même sembler superflu de souligner leur nécessité pour des soignantes. Il faut cependant reconnaître qu'en raison des capacités individuelles de chacune et de la sempiternelle excuse du manque de temps, leur pratique n'est pas toujours à la hauteur souhaitée. Pourtant, la compréhension profonde de l'humain que supposent ces valeurs est essentielle pour aider les clients à traverser l'épreuve de la maladie.

**En soins infirmiers, il faut développer une excellente habileté à panser les plaies de même qu'une bonne capacité de penser les interventions de manière responsable.**

D'ailleurs, la compassion et l'empathie sont l'apanage de toutes les professions du monde de la santé et font partie de leurs valeurs centrales puisqu'elles supposent la recherche constante du plus grand intérêt du client. Cette attention à l'autre n'est pourtant pas si simple puisqu'elle demande de nous décentrer de nous-mêmes pour porter notre attention sur le malade en nous demandant : « Qu'est-ce qui se passe chez lui ? Souffre-t-il ? » ou encore, « De quoi a-t-il besoin ? ». La réponse que se donne l'infirmière est donc à la fois un moyen de soutenir la personne dans ses difficultés et une approche utile à la connaissance de ses besoins qui doivent accompagner tout exercice professionnel. Citation<sup>18</sup>.

*L'honnêteté et l'intégrité* sont d'autres valeurs clés du professionnalisme. D'une part, *l'honnêteté* est essentielle pour de saines relations humaines, pour le respect des normes de soins, pour l'application fidèle des ordonnances et des pratiques de soins, pour la surveillance des clients et particulièrement, pour une tenue fiable des dossiers.

*L'intégrité* implique par ailleurs la fidélité aux principes qui orientent les soins et qui visent à susciter la confiance des clients tout en manifestant une utilisation responsable du pouvoir que supposent la connaissance et l'autorité face à des personnes faibles et démunies. Ce précepte se révèle une force qui permet d'éviter tout laisser-aller ou toute dérive (indifférence, négligence, représailles, abus de confiance, vol, maltraitance, etc.) et

---

<sup>18</sup>. Wayne Skinner (2008). Les principes de base de l'éthique et du professionnalisme.  
<http://www.cnsaap.ca/SiteCollectionDocuments/PT-Essentials%20of%20Ethics-20081014-f.pdf>

à assurer notre loyauté à la personne dont nous prenons soin. Ces valeurs sont partagées par toutes les professions selon des applications qui leur sont spécifiques.

Le principe d'*intégrité* est aussi relié à l'obligation pour une professionnelle de s'occuper également, c'est-à-dire avec autant de diligence et d'attention, de toutes les clientèles, qu'elles soient riches, prestigieuses ou faibles et démunies. L'intégrité rejoint ici un idéal démocratique où prime le principe de justice et de contrat social implicite qui lie les infirmières à leurs concitoyens. Cette égalité n'exclut cependant pas la nécessité de soins spécifiques, selon les besoins des personnes. Dans une société où toute chose se mesure à l'aune de l'argent, ce principe est primordial si nous voulons répondre à notre mission essentielle de « prendre soin ».

### **La reconnaissance symbolique et le prestige scientifique, autre justification du professionnalisme infirmier**

Le titre d'infirmière dans sa représentation actuelle de nature sociale et professionnelle ne peut évacuer complètement une autre image plutôt allégorique celle-là. Il s'agit de la blouse blanche qui se penche sur la personne souffrante, emblème du dévouement et de la générosité des femmes qui, au cours des ans, ont pris soin de ceux qui en avaient besoin. Cette projection, de nos jours jugée un peu romantique, peut faire sourire, mais elle est en quelque sorte enchâssée dans notre inconscient collectif de soignante. Et, même à une époque où la formation plus poussée des infirmières et l'approche technoscientifique priment dans nos milieux de soins, les valeurs de compassion sont heureusement toujours présentes chez les infirmières et cette image perdure aussi chez les soignés. Elle participe à une certaine reconnaissance que le positionnement social du professionnalisme vient confirmer.

Par ailleurs, les soins infirmiers actuels possèdent un autre fleuron leur permettant de valoriser leur service. En effet, la formation de base rehaussée, complétée par un enrichissement universitaire aux niveaux baccalauréat, maîtrise et doctorat, la survenue de formations en cours d'emploi de plus en plus poussées et de nouveaux rôles prestigieux d'infirmières de pratique avancée et d'infirmières spécialisées, l'intensification de la recherche spécifique aux soins infirmiers, confèrent aux infirmières un prestige qui renforce et justifie pleinement leur titre de professionnelles.

### **Conclusion**

Dans le domaine des soins, on peut comparer le professionnalisme à un contrat implicite entre la soignante et la société dans laquelle elle vit. Cette alliance lui confère l'avantage d'un titre prestigieux et d'une autorité morale indéniable, mais elle implique aussi des devoirs exigeants afin d'assurer la primauté des intérêts du client, supposant de maintenir

des normes rigoureuses de formation, d'hygiène et de savoir-faire qui lui permettent de rencontrer les responsabilités que le titre de professionnelle suppose.

Selon les écrits d'Aristote, la compétence éthique est une sagesse et sans trop trahir sa pensée, nous pouvons ajouter que le professionnalisme qui en est une manifestation pratique s'applique au quotidien pour l'infirmière. Il se manifeste dans les décisions éclairées prises dans l'intérêt du client, dans sa préoccupation pour son bien-être, dans ses comportements et attitudes de collaboration avec ses pairs et d'empathie pour ceux qui souffrent. De la rencontre de l'éthique et du professionnalisme naît une conjoncture essentielle pour les soins infirmiers.